

# Communiquer ensemble

Directives pour les communications des  
Équipes pays de l'ONU sur les ODD

Juin 2022





# Communiquer ensemble

Ce guide aidera les équipes de pays des Nations Unies (EPNU) et les groupes de communication des Nations Unies (GCNU) à mieux exploiter le pouvoir des communications conjointes afin d'inciter les gens à se soucier des objectifs de développement durable (ODD) et à agir en conséquence.

- La ligne de mire de l'ensemble du système de développement des Nations Unies est l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'ensemble de notre travail est axé sur la réalisation des objectifs de développement durable. Notre mission est encore plus urgente du fait de la pandémie de COVID-19. Nous devons donc surpasser l'« ancienne normalité » sans perdre de vue les ODD et la Décennie d'action car il ne nous reste que quelques années pour concrétiser ce programme ambitieux visant à protéger la planète et à favoriser un monde pacifique et prospère pour tous.
- Pour réaliser les ODD, les pays ont besoin que les équipes de pays des Nations Unies (EPNU) travaillent ensemble pour relever des défis complexes, dont la pandémie de COVID-19. Les Nations Unies doivent également communiquer ensemble, en mettant en évidence le travail commun des équipes de l'ONU et les mandats individuels de chaque entité de l'ONU.
- Les priorités des EPNU et des GCNU sont fondées sur les besoins des pays dans lesquels ils opèrent et devraient également s'inspirer du document annuel sur les priorités en matière de communication publié par le Département de la communication globale (DCG). Dans chaque pays, ces besoins sont décrits dans un document évolutif appelé analyse commune pays, ou CCA. De son côté, le BB@est le fondement du cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF ou cadre de coopération). Le cadre de coopération oriente les activités de développement de l'ONU en vue de concrétiser l'Agenda 2030 au niveau national.
- Ces conseils aident les EPNU à aligner leurs communications sur les objectifs plus larges des pays dans lesquels elles opèrent et sur ceux des Nations Unies.
- Tous les éléments de ce guide sont alignés sur le Cadre de gestion et de responsabilité (MAF) afin de garantir que les communications et le plaidoyer contribuent à accélérer la réalisation des ODD, à ne laisser personne de côté et à assurer le respect et la protection des droits de l'homme et l'égalité des sexes.
- Ces orientations sont le fruit d'un effort de communication entre les agences et les points focaux du groupe de développement durable des Nations Unies. La taskforce a été convoquée conjointement par le Bureau de coordination du développement (BCAD) et le DCG.

# Table des matières

|              |   |
|--------------|---|
| Introduction | 4 |
|--------------|---|

.....

|                      |   |
|----------------------|---|
| Principes directeurs | 6 |
|----------------------|---|

.....

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Image cohérente des Nations Unies | 7 |
|-----------------------------------|---|

.....

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Groupe de communication des Nations Unies au niveau national | 11 |
|--------------------------------------------------------------|----|

.....

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Stratégie de communication conjointe | 13 |
|--------------------------------------|----|

.....

|        |    |
|--------|----|
| Annexe | 14 |
|--------|----|

.....



# 01. Introduction

## Contexte

**L'objectif de ces procédures opérationnelles standardisées (POS) est d'aider à garantir que les communications du système de développement des Nations Unies soient plus efficaces au niveau national en les alignant sur la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale relative à la réforme des Nations Unies.**

Dans son rapport intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : une promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684), le Secrétaire général a exposé sa vision d'une « nouvelle génération d'équipes pays de l'ONU » dotées de capacités et de compétences accrues au sein du Bureau du Coordonnateur résident (CR) afin d'aider les pays à atteindre les ODD.

Dans ce rapport (paragraphe 66), le Secrétaire général a proposé « qu'une structure de communication intégrée soit formée dans chaque pays en regroupant et en fusionnant les bureaux nationaux des centres d'information des Nations Unies (CINU) avec les bureaux des coordonnateurs résidents. La fusion de ces deux entités permettra de créer une solide structure de communication permanente au sein des équipes de pays des Nations Unies, œuvrant aux côtés des spécialistes de la communication de toutes les entités afin de renforcer l'impact [des travaux des EPNU en faveur des ODD], tout en réalisant d'importantes économies. »

## Une nouvelle génération d'équipes de pays implique une nouvelle génération de groupes de communication au sein des Nations Unies.

En consolidant le travail de communication, la réforme des Nations Unies contribue à ce que l'organisation fasse entendre sa voix dans chaque pays. Dans le contexte de l'après-réforme et en particulier en réponse à la pandémie de COVID-19, les EPNU se sont réunies d'une manière sans précédent, montrant qu'il est possible de communiquer de manière efficace et cohérente sur ce qu'elles font en tant qu'équipes des Nations Unies, en transmettant les résultats, les chiffres et les impacts clés, tout en soulignant le travail de leurs propres entités. Cette approche est essentielle pour relever des défis complexes nécessitant la contribution de chaque membre de l'EPNU/entité des Nations Unies. Pour faire face à la pandémie et aux problèmes sanitaires, socio-économiques et humanitaires qui en découlent, sans oublier les ODD, il est essentiel d'adopter une approche non compartimentée à l'échelle des Nations Unies.



## Table des matières

Cette note explicative s'appuie sur quatre autres séries de recommandations comprenant notamment celles relatives à la stratégie de communication et de plaidoyer du Cadre de coopération du GNUDD, 2021), « Termes de référence sur les GNUDD » (Département de la communication globale/Département de l'information publique de l'ONU, 2006), « POS sur la façon de communiquer en situation de crise » (GCNU 2017) et les « Directives de communication de l'ONU en réponse aux protestations » (2020). (Le dernier document propose des conseils sur la manière de formuler des déclarations publiques en réponse à des protestations).

Ce guide porte sur la communication externe et aborde trois aspects essentiels :

- Les groupes de communication de l'ONU
- La cohérence de l'image et du positionnement des équipes de pays des Nations Unies
- Les stratégies de communication conjointe des Nations Unies

Ces directives seront périodiquement réexaminées et révisées sur la base des expériences des pays. Bien que l'accent soit mis sur les trois aspects essentiels ci-dessus, d'autres orientations peuvent être développées concernant d'autres facettes des communications conjointes.





## 02. Principes directeurs

**Les principes généraux de communiquer ensemble sont applicables au niveau national. Ces principes sont les suivants :**

- **Mettre l'accent sur les valeurs, normes et standards partagés du système des Nations Unies.**<sup>1</sup>

La communication conjointe des Nations Unies contribue à améliorer les processus et les résultats du développement en faisant le lien avec la protection des droits de l'homme, l'égalité des sexes et les autres principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

- **Adapter les orientations au contexte du pays.**

Ces orientations doivent être interprétées en fonction du contexte du pays et appliquées avec souplesse pour répondre aux besoins et aux capacités locales. Il est indispensable d'adapter les approches au contexte de développement (revenu faible, moyen, moyen supérieur et élevé) et aux situations particulières (conflit, post-conflit et transition) des pays et de tenir compte des contextes régionaux qui pourraient avoir un impact au niveau national.

- **L'uniformité et la cohérence des messages sont une responsabilité partagée par tous les membres de l'EPNU.** La communication ensemble ne signifie pas qu'une seule personne parle ou agit en tant que porte-parole unique de l'EPNU (comme le Coordinateur résident). Les entités de l'ONU s'expriment sur leurs mandats principaux et leurs domaines d'expertise. Selon le Cadre de gestion et de responsabilité (MAF). Le CR dirige et renforce les efforts de communication stratégique et de plaidoyer des membres de l'équipe de pays des Nations unies qui font progresser les efforts du système des Nations unies et les résultats collectifs afin de réaliser le Cadre de coopération des Nations unies, de promouvoir l'Agenda 2030 et de générer un soutien public positif et une appropriation ". Représentant spécial du Secrétaire général, Coordinateur humanitaire ou résident - en tant que représentant le plus haut placé du système de développement des Nations Unies au niveau du pays et représentant désigné du Secrétaire général - est le principal porte-parole dans le pays en réponse aux protestations publiques et aux crises soudaines. Les CR doivent consulter les membres de l'équipe de pays des Nations Unies sur les questions sensibles qui relèvent du mandat de l'entité, tandis que les membres de l'équipe de pays des Nations Unies peuvent faire des déclarations dans le cadre des mandats respectifs de leurs entités, en consultation avec les CR. Voir le SOP sur les communications en cas de crise et le Guide des communications pour les protestations sociales et le Cadre de gestion et de responsabilité (MAF).



© UNICEF/Cristoforoletti

- **Les messages propres à l'agence doivent être cohérents avec les positions communes adoptées.** Ces messages doivent compléter – et ne jamais contredire – les efforts conjoints de l'EPNU et des missions politiques ou de maintien de la paix des Nations Unies.
- **La coordination et le partage d'informations opportunes entre les membres de l'EPNU sont essentiels.** Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les activités de communication propres à l'agence qui couvrent des questions critiques ou sensibles ou des questions qui peuvent avoir des implications à l'échelle du système. La coordination sur ces questions avec les niveaux régional et central est tout aussi importante. Dans les pays où il existe un groupe de communication humanitaire, il est important qu'il y ait une coordination étroite avec l'UNCG, avec une harmonisation des messages.

<sup>1</sup> Plan opérationnel 2011-2013 du mécanisme d'intégration des droits de l'homme du GNUD.



## 03. Image cohérente des Nations Unies

### Objectifs de la communication d'ensemble

- Positionner l'équipe de l'ONU en tant que partenaire de développement durable à la fois efficace et digne de confiance en rendant compte des actions et des résultats obtenus par les entités et les partenaires de l'ONU.
- Inspirer la confiance dans le système de développement des Nations Unies et motiver les gens à adhérer aux mandats des agences des Nations Unies et à les soutenir.
- Promouvoir les valeurs, les normes et les standards de l'ONU.
- Améliorer la visibilité de l'ONU et de ses entités pour leur capacité à avoir un impact positif sur la vie des gens.
- Présenter une image cohérente de l'équipe de pays des Nations Unies tout en donnant du crédit aux entités impliquées.

Pour atteindre ces objectifs, les EPNU doivent améliorer leur coordination en matière de communication au sein du pays, utiliser l'image de marque commune de l'EPNU pour les activités conjointes de l'EPNU répondre rapidement aux questions sensibles, intégrer la communication dans la planification et l'exécution des programmes et soutenir les objectifs communs définis dans le cadre de coopération.

### Équilibrer les besoins des entités individuelles de l'ONU avec les besoins des EPNU

L'identité de l'ONU et les identités respectives des différentes agences de l'ONU sont des actifs mondialement reconnus et de grande valeur, protégés par la loi en tant que propriété intellectuelle. Toutes les communications concernant les EPNU ou les différentes entités doivent respecter – et renforcer – la valeur de cette propriété intellectuelle.

Les entités des Nations Unies se doivent de soutenir les stratégies des Nations Unies, qu'elles soient spécifiques à un mandat ou conjointes. Les entités des Nations Unies se doivent de soutenir leurs propres politiques, messages, produits et image de marque. Les messages propres à chaque mandat doivent néanmoins correspondre aux positions communes adoptées et compléter les efforts conjoints de l'EPNU et des missions des Nations Unies. Les entités sont des acteurs clés, faisant partie de l'équipe des Nations Unies.

La présence sur place et les avantages comparatifs de chaque entité des Nations Unies entrent en ligne de compte lors de la décision de conjuguer les efforts autour d'une campagne de communication ou d'un projet donné. Ces décisions dépendent également du contexte social, politique, économique et culturel du pays.

Il est vivement recommandé aux entités de l'ONU de communiquer ensemble de manière cohérente. Cela consiste notamment à se présenter conjointement sous l'image de marque ou l'identité de l'EPNU, notamment lorsque l'activité conjointe implique plus de trois entités des Nations Unies, y compris les missions intégrées. Cette approche est essentielle pour communiquer avec les partenaires gouvernementaux sur les questions politiques critiques et les sujets sensibles, afin que l'EPNU parle



ensemble. C'est un moyen de véhiculer une image/marque cohérente de l'équipe des Nations Unies, tout en précisant ce que font les entités.

Les EPNU doivent adopter une approche collective, en présentant les agences des Nations Unies comme un groupe d'entités coordonnées qui contribuent aux ODD<sup>2</sup>. Le succès de ces communications dépend de l'adoption d'une approche homogène ou non compartimentée. Ceci permet de transmettre une responsabilité partagée aux acteurs et partenaires essentiels.

Les agences de l'ONU sont fortement encouragées à unir leurs forces sur les priorités du Cadre de coopération/BCP, en coordonnant les communications propres à leur mandat. Cette approche a une portée plus large et nécessite l'élaboration d'un plan de communication commun décrivant les fonctions complémentaires que les agences peuvent exercer pour atteindre les parties prenantes.

Cette approche cohérente guide la représentation de l'ONU et de ses entités, ainsi que les modes de présentation décrits ci-dessous.

## Représentation de l'ONU et identités des entités de l'ONU

Les décisions visant à représenter l'identité de l'équipe de pays des Nations Unies ne peuvent être prises qu'avec l'accord de l'équipe de pays des Nations Unies. De même, les décisions de représenter l'identité des entités de l'ONU dans les pays ne peuvent être prises qu'avec l'accord des représentants respectifs des entités de l'ONU.

L'emblème officiel de l'ONU est le seul pouvant être utilisé pour représenter l'Organisation. Selon les directives officielles sur l'utilisation de l'emblème des Nations Unies, le logo ne peut être modifié en changeant les couleurs ou en ajoutant des éléments tels que des

accroches ou des slogans. Les logos et les marques des agences doivent se conformer aux règlements de l'agence concernant les modalités d'utilisation et les autorisations.

Le président et les principaux responsables des GNUDD ont adopté une image de marque commune aux GNUDD et à toutes les EPNU ; elle représente l'emblème officiel des Nations Unies combiné à la palette des ODD. Cette identité commune doit être adoptée par toutes les EPNU, conformément aux directives de la direction du GNUDD<sup>3</sup>. Elle véhicule l'image d'une nouvelle génération d'EPNU après la réforme. L'image de marque du GNUDD et de l'EPNU est conforme à la plus récente image de marque adoptée par l'ONU. (Directives relatives à l'image de marque de l'EPNU et guide de style du GNUDD).

Les logos avalisent les contenus sur lesquels ils sont apposés ; l'utilisation d'un logo sur des documents publiés indique qu'un article a été approuvé par le représentant national de l'agence et/ou le fonctionnaire désigné. Seuls les contributeurs responsables des publications peuvent faire figurer le logo au premier plan.

Les logos ne peuvent être apposés que si les agences ont participé à la rédaction des contenus ou contribué financièrement à leur production. Cette décision traduit la responsabilité des partenaires impliqués et renforce la transparence.

2 Pour l'image de marque des objectifs de développement durable et la FAQ sur son utilisation, veuillez consulter <https://www.un.org/sustainabledevelopment/news/communications-material/>. Pour obtenir une autorisation, veuillez soumettre un prototype ou une maquette illustrant la manière dont vous comptez utiliser les icônes ou le logo, ainsi qu'une brève description de l'utilisation souhaitée à [sdgpermissions@un.org](mailto:sdgpermissions@un.org), en indiquant SDG LOGO/ICON REQUEST dans la ligne d'objet EN LETTRES CAPITALES.

3 Les principaux responsables et le président du GNUDD ont approuvé l'image de marque de l'EPNU, qui résulte d'un exercice de l'équipe spéciale de communication du GNUDD. L'image de marque de l'EPNU a été déployée dans les pays par le Département de la communication mondiale et le BCAD (ex DPI et DOCO) en octobre 2018.

# Modes de présentation des logos et des identités

Les entités de l'ONU sont encouragées à communiquer ensemble de manière cohérente. Les équipes de pays des Nations Unies ont la possibilité de décider laquelle des quatre approches mentionnées ci-dessous est la plus appropriée pour une initiative ou un produit de communication donné. Lorsque trois agences ou plus, y compris les missions intégrées, sont impliquées dans une activité commune, elles sont encouragées à utiliser la marque commune de l'EPNU

## Il existe quatre modes de présentation de la marque de l'EPNU



### Présentation du logo de l'EPNU

Pour les produits de communication conjoints de l'ensemble de l'EPNU, le logo de l'EPNU, doit être utilisé

### Présentation de l'ONU et des agences partenaires qui soutiennent l'organisation ou collaborent avec elle

Cette approche concerne le matériel de communication ou les événements produits ou financés conjointement permettant de présenter les Nations Unies comme une entité unique. Cette présentation met en avant l'identité de l'ONU, représentée par son logo, les agences partenaires étant présentées de façon subsidiaire au moyen de leurs logos ou d'une liste alphabétique d'attribution.

- **Ce type de présentation peut être utilisé lorsque les entités, y compris les missions intégrées des Nations Unies,** interviennent en tant que partenaires responsables de la production des communications. Le logo de l'EPNU peut être placé sur la couverture, et les agences participantes peuvent être listées par ordre alphabétique, soit en couverture, soit en quatrième de couverture. Les des peuvent être décrits comme suit : « produit par/organisé par/sous la direction de/financé par » Cette présentation coordonnée met en avant l'identité des différentes agences en indiquant si elles ont participé en tant que partenaires ou si elles ont co-écrit les documents publiés. Les EPNU ont la possibilité de décider quelle approche répond le mieux à une initiative ou à un produit de communication donné dans leur propre contexte.

**Pour les missions non intégrées de l'ONU :** L'utilisation du logo de l'EPNU avec le logo de la mission politique spéciale est autorisée.





### ● Présentation séparée des différentes agences.

Ce type de présentation doit permettre aux agences des Nations Unies d'utiliser une identité distincte et singulière incluant le logo et la marque de chaque agence conformément aux recommandations de l'agence en ce qui concerne les communications spécifiques au mandat.<sup>4</sup> La coordination peut toujours être réalisée en utilisant des produits de communication spécifiques au mandat en s'engageant dans une planification conjointe des supports de communication. Chaque agence communique sur une priorité nationale dans le cadre de son propre mandat et avec sa propre image de marque. Par exemple, lorsqu'une publication parle d'eau et d'assainissement, l'OMS peut aborder le sujet du point de vue de la santé, tandis qu'une publication de l'UNICEF peut étudier l'impact de l'eau et de l'assainissement sur les enfants et la FAO/PAM sur la sécurité alimentaire.

4 Les agences ne sont pas toutes soumises à des exigences en matière d'image de marque

### Présentation du logo de l'EPNU en partenariat avec des entités non onusiennes



Dans l'esprit de la réforme du développement des Nations Unies et conformément à la vision du Secrétaire général, les entités des Nations Unies sont toujours encouragées à se joindre aux efforts de communication de l'EPNU, en s'unissant à la marque commune de l'équipe. L'utilisation de la marque de l'EPNU, n'exclut pas la possibilité de mentionner le rôle des entités des Nations Unies sur les produits tels que des communiqués de presse, afin de garantir la visibilité des entités concernées. Clairement véhiculée sur les sites web et les réseaux sociaux de l'EPNU, cette identité visuelle est également utilisée pour communiquer les résultats du travail conjoint des entités de l'ONU.....



## 04. Groupe de communication des Nations Unies au niveau national



S'appuyant sur les conseils du DCG et du GNUDD, l'EPNU supervise la mise en place et le travail du groupe de communication des Nations Unies (GCNU) dans le pays concerné.

Le GCNU ne supplante ni ne remplace les efforts de communication des différentes agences. Il renforce ces efforts individuels en mettant en commun les ressources et l'expertise en matière de communication, en coordonnant l'information publique, la mobilisation sociale, les campagnes de sensibilisation et les campagnes médiatiques, et en favorisant la cohérence des messages.

Le GCNU sert de forum pour aider tous les membres de l'EPNU à penser et à agir ensemble. Bien que différent d'un pays à l'autre, un FCNU fait généralement office de mécanisme de coordination pour garantir la complémentarité des communications des agences plutôt que contradictoires ou concurrentielles. L'établissement d'un GCNU peut se faire de différentes manières : mise en commun des ressources humaines inter-agences en matière de communication.

Il est essentiel de maintenir un réseau actif de points focaux de communication dans toutes les agences, avec l'approbation du responsable de chaque entité des Nations Unies. Compte tenu de l'inégalité des capacités de communication au sein des agences, tout mécanisme de coordination des communications doit être flexible pour garantir sa durabilité. (Voir [GCNU SOP/ToRs](#))



Afin de permettre au Groupe des Nations Unies sur les partenariats de mieux concrétiser la vision du Secrétaire général d'un environnement post-réforme grâce à une nouvelle génération d'EPNU, la présente directive recommande ce qui suit :

- En accord avec leurs superviseurs, tous les membres du GCNU devraient inclure **un objectif dans leur document de gestion des performances** afin de refléter leur temps, leur travail et leurs résultats, en collaboration avec le GCNU. L'évaluation des performances des agences membres de l'EPNU reste la seule prérogative du superviseur de l'agence. Le superviseur peut demander des commentaires et des contributions aux autres membres de l'EPNU, y compris au président de l'EPNU.
- Un point focal qui participera régulièrement à la planification et aux activités du GCNU est désigné par tous les membres de l'EPNU (entités des Nations Unies signataires du cadre de coopération). **Par conséquent, la composition du GCNU doit refléter celle de l'EPNU – y compris les entités qui ne sont pas physiquement présentes – afin de tirer le meilleur parti des communications stratégiques échangées dans le cadre de la coopération.**
- Il est recommandé que le **président du GCNU soit le Coordinateur résident/Coordinateur humanitaire (CR/CH), le chef de l'entité des Nations Unies (représentant de l'EPNU), le représentant spécial du Secrétaire général ou le directeur du centre d'information des Nations Unies au niveau international. Si cela n'est pas possible, la présidence du GCNU devrait être confiée au collègue le plus ancien dans le domaine de la communication au sein du GCNU.**
- Il est **recommandé que le président du GCNU se joigne à la réunion de l'équipe de pays des Nations Unies** et informe fréquemment les hauts dirigeants de l'EPNU sur les travaux relatifs à la communication, en fournissant un retour d'information au GCNU pour l'alignement et la mise au point des travaux du groupe.
- Si le CR ne préside pas régulièrement le GCNU, il est recommandé qu'**il/elle participe aux réunions du GCNU** au moins une fois par trimestre afin de rappeler le rôle essentiel du groupe en termes de soutien du travail des EPNU.



## 05. Stratégie de communication conjointe

L'objectif d'une stratégie de communication conjointe est de renforcer la coopération inter-agences, d'assurer la cohérence des messages et d'améliorer le profil et la transparence des activités de l'ONU au niveau national. Cette stratégie cherche à présenter l'ONU comme une organisation performante, efficace et axée sur les résultats. Elle privilégie autant que possible les communications normatives et thématiques afin de renforcer les messages et les produits de l'EPNU. La stratégie doit être suffisamment souple pour répondre aux urgences et aux crises et pour anticiper les risques.

La stratégie est basée sur les résultats du cadre de coopération, alignés sur les priorités de développement nationales et les priorités du système des Nations Unies. Elle doit être conforme à la stratégie globale de communication des Nations Unies et approuvée par l'EPNU. Elle doit répondre au « quoi » du cadre de coopération. En outre, pour aborder les questions prioritaires dans le pays, les GCNU doivent également développer des stratégies de communication spécifiques, en suivant l'approche décrite par la stratégie de communication globale des Nations Unies. [Voir les recommandations relatives à la stratégie de communication et de plaidoyer du Cadre de coopération]



La révision annuelle de la stratégie et le suivi fréquent des performances à l'aide d'indicateurs clés de performance (ICP) permettent de garantir son alignement constant sur les priorités et les évolutions nationales adéquates. La stratégie comprend des objectifs liés au cadre de coopération, des messages clés basés sur les publics cibles et les axes de communication, ainsi que des activités budgétées pour atteindre les objectifs. Elle doit également intégrer un mécanisme de coordination reflétant les responsabilités et les partenaires de chaque acteur, ainsi qu'un cadre de suivi et d'évaluation. La stratégie de communication conjointe est développée par le GCNU dans le cadre d'un processus consultatif, puis approuvée par l'EPNU.

Les performances des EPNU en matière de communication conjointe – ou de « Communiqués ensemble » – seront évaluées chaque année et feront l'objet d'un compte rendu intégré dans le rapport du président du GNUDD sur le système du Bureau de coordination du développement/Coordonnateur résident.

### **Contenu d'une stratégie de communication conjointe :**

Le contenu d'une stratégie de communication conjointe peut être trouvé dans la stratégie de communication de l'EPNU. les recommandations relatives à la stratégie de communication et de plaidoyer du Cadre de coopération.



## 06. Annexes

### La communication et le plaidoyer dans le Cadre de gestion et de responsabilité (MAF) du système des Nations Unies pour le développement et du Coordonnateur résident

#### Relation(s) de travail

- Le CR coordonne les efforts de communication de l'EPNU à l'échelle du système, en tenant pleinement compte des rôles et responsabilités propres à chaque agence afin de promouvoir et de soutenir la concrétisation de l'Agenda 2030 à tous les niveaux ainsi que l'engagement de ne laisser personne de côté.
- Les CR/EPNU promeuvent et défendent les valeurs, les normes et les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, y compris le respect et la protection des droits de l'homme et l'égalité des sexes, ainsi que l'engagement de ne laisser personne de côté et d'atteindre en priorité ceux qui sont le plus en retard<sup>5</sup>, en assurant une approche stratégique et cohérente, en tenant dûment compte des rôles et des responsabilités de chaque agence.
- Le CR et les membres de l'EPNU protègent le personnel national contre les pressions indues et les violations des droits de l'homme de la part du gouvernement, en particulier en l'absence d'un représentant principal d'une agence internationale, dans le cadre de leur devoir de vigilance.
- Sous la direction stratégique du CR, les membres de l'EPNU accomplissent et intègrent le travail normatif et de plaidoyer dans les domaines de leur mandat, conformément aux arrangements de travail spécifiques convenus et en consultation avec le CR dans les cas exceptionnels et sensibles.

#### Responsabilités en matière de résultats

- Sous la direction du CR, les EPNU mettent en œuvre une stratégie de communication commune pour soutenir la concrétisation de l'Agenda 2030, basée sur les résultats du cadre de coopération et alignée sur la stratégie de communication globale de l'ONU, comme indiqué dans les directives du GNUDD sur la communication d'ensemble et sans préjudice du droit et de la capacité de chaque entité distincte à communiquer et à défendre leurs mandats, sous leur propre nom et logos.
- Les points focaux de communication des entités membres de l'EPNU participent activement au groupe de communication de l'ONU.
- Les systèmes d'évaluation des performances des membres du CR et de l'EPNU comprennent des indicateurs de performance relatifs aux éléments suivants : communication et sensibilisation aux ODD, promotion des normes, défense des droits de l'homme et de l'égalité des sexes (en s'appuyant sur la fiche d'évaluation de l'égalité des sexes de l'EPNU, la fiche d'évaluation de l'EPNU Jeunesse 2030, la fiche d'évaluation de l'EPNU sur l'intégration des personnes handicapées) et engagement efficace avec la société civile et les institutions de l'État.
- Sous la direction du CR, et avec l'appui technique du RCO, les EPNU assurent un reporting en temps réel via ONU INFO, notamment sur les résultats et l'impact du cadre de coopération, ainsi que sur le partage de données désagrégées et la collaboration.

<sup>5</sup> Dans les contextes où des missions de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales sont déployées avec le CR faisant également office de RSSG adjoint, cette tâche sera dirigée par le chef de mission.

## Relation(s) de travail

- Le CR dirige l'EPNU en encourageant un engagement cohérent et stratégique et la poursuite de l'agenda normatif des Nations Unies, conformément aux traités et conventions internationaux et régionaux, et en soutenant le développement des capacités nationales, conformément aux mandats et responsabilités pertinents.
- Le CR et l'EPNU prennent des mesures actives pour assurer une communication inclusive et transparente, l'accès à l'information et la sensibilisation des parties prenantes dans tous les secteurs, en mettant l'accent sur les groupes qui risquent d'être laissés pour compte, en reconnaissance de la responsabilité du système des Nations Unies envers les populations qu'il sert.
- Le CR dirige et renforce la communication stratégique et les efforts de plaidoyer des membres de l'EPNU qui font progresser les efforts du système des Nations Unies et les résultats collectifs pour atteindre le cadre de coopération des Nations Unies, promouvoir l'Agenda 2030 et générer un soutien public positif et une appropriation.
- Les membres du CR et de l'EPNU travaillent avec le gouvernement, les organisations régionales, les entités des Nations Unies (y compris les présences intégrées des Nations Unies), les ONG, les syndicats et les organisations patronales, le secteur privé, les médias, les réseaux de jeunes, de femmes, d'organisations confessionnelles et d'autres leaders, ainsi que les acteurs pertinents des OSC, pour s'assurer qu'ils prennent dûment en compte les préoccupations humanitaires, en temps de crise et dans les contextes pertinents.
- Le plus haut fonctionnaire de l'ONU dans un pays (comme le chef de mission/RSSG, le CR ou le CH s'il est distinct) est responsable de la coordination des efforts de gestion de crise de l'ONU dans le pays et doit en rendre compte. En temps de crise, une équipe de crise du Groupe de communication des Nations Unies est mise en place, dont le président participe également aux réunions de l'équipe de gestion de crise de l'EPNU<sup>6</sup>. Les procédures opérationnelles standardisées (POS) du GCNU sur la communication de crise doivent être appliquées.

## Responsabilités en matière de résultats

- Le CR et les membres de l'EPNU travaillent ensemble pour orienter le travail de développement de l'EPNU et son soutien à la concrétisation de l'Agenda 2030 de manière cohérente, avec une identité commune de l'EPNU et une approche stratégique commune de communication et de plaidoyer, comme indiqué dans la procédure opérationnelle standardisée sur la communication d'ensemble.
- Le CR est le principal porte-parole dans le pays en réponse aux protestations publiques et aux crises soudaines en l'absence de mission politique ou de maintien de la paix. En consultation avec le CR, les membres de l'EPNU peuvent également publier des déclarations dans la mesure où elles se rapportent – et se limitent – au mandat respectif de leurs entités. Tous les membres de l'EPNU doivent aligner leurs messages sur la déclaration commune des Nations Unies et assurer une meilleure coordination des communications avec les hauts responsables dans les moments de crise. Les CR doivent consulter les membres de l'EPNU sur les questions sensibles qui relèvent du mandat de l'entité.
- Les centres d'information des Nations Unies soutiennent le CR et l'EPNU dans le développement et la mise en œuvre du plan de communication et de plaidoyer de chaque pays.

<sup>6</sup> Reportez-vous à la procédure opérationnelle normalisée (POS) de communication de crise du GCNU et aux directives de communication sur les protestations sociales.





Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) réunit les 37 fonds, programmes, agences spécialisées, départements et bureaux des Nations Unies qui jouent un rôle dans le développement.

Au niveau national, 132 équipes de pays des Nations Unies desservant 162 pays et territoires travaillent ensemble pour accroître les synergies et l'impact conjoint du système des Nations Unies.

Le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD) des Nations Unies fait office de secrétariat pour le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) aux niveaux régional et mondial. Le BCAD assure des fonctions de gestion et de supervision pour les coordinateurs résidents. Ses activités progressent grâce à la propriété collective du GNUDD.

Le Bureau joue un rôle clé dans le soutien des activités de l'ONU en faveur d'un développement à long terme, à l'appui des politiques, des programmes et des opérations sur le terrain.

Pour plus d'informations ou pour toute question, veuillez contacter : l'équipe chargée de la communication et des rapports sur les résultats du BCAD ([dcocommunications@un.org](mailto:dcocommunications@un.org)).